

AIDE AUX VACANCES POUR LES ENFANTS

Offrez des vacances à vos enfants
grâce à la Caf des Alpes-Maritimes !

POUR QUI ?

Les familles allocataires de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial* inférieur ou égal à 950 € (janvier 2026)
- au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans

**Il est calculé en fonction des ressources et la composition du foyer*

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

L'aide accordée est valable pour une **durée de séjour** :

- minimum → 5 jours
- maximum → 15 jours (au total dans l'année)

et pour un **nombre de séjours** :

- 2 maximum (jusqu'au 3/01/2027)

*Votre enfant pourra profiter de l'aide **uniquement pendant les vacances scolaires.***



COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR ?

- Choisissez un centre de vacances parmi ceux agréés par la Caf des Alpes-Maritimes sur vacaf.org
- Contactez le en précisant que votre enfant bénéficie de l'aide aux vacances enfants (AVE) et indiquez votre numéro allocataire
- Réservez le séjour, l'organisateur vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge

Attention L'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.

Votre enfant à 11 ans ? Il pourrait aussi bénéficier du Pass'colo !
En savoir plus sur jeunes.gouv.fr/colo

COMMENT EST CALCULÉE L'AIDE ?

Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Participation Caf sur le montant du séjour	Aide plafonnée par jour à
-------------------	--	---------------------------

De 0 à 468 €	→ 70 %	→ 70 €
--------------	--------	--------

De 469 à 950 €	→ 70 %	→ 50 €
----------------	--------	--------

Si mon enfant est bénéficiaire de l'AEEH*

De 0 à 950 €	→ 70 %	→ 80 €
--------------	--------	--------

*allocation d'éducation de l'enfant handicapé

EXEMPLE

Pour un séjour de 5 jours à 500 € avec un QF de 700 €

- Le coût du séjour : **500 €**
- L'aide de la Caf : **-250 €**

Le calcul : Votre aide est plafonnée à 50 € par jour (5 jours × 50 €)

- Il vous reste à payer : **250 €**